

# SOMMAIRE

## TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

**Séance du 18 décembre 2009 : Délibérations**

### RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-951 - Fonds régional de recherche et d'innovation .....
- 09-952 - Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 .....

### AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-953 - Affaires européennes et relations internationales.....

#### \* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-954 - Soutien au plan d'actions 2009 du pôle de compétitivité Transactions  
Electroniques Sécurisées (apTES) .....
- 09-955 - Animation 2009-2010 de l'Association Polymers Technologies.....
- 09-956 - Soutien à l'Association Normandie AéroEspace (NAE) .....
- 09-957 - Soutien au plan d'actions 2009-2011 de l'Association Régionale de l'Industrie  
Automobile (ARIA) de Basse-Normandie .....
- 09-958 - Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie  
(CRECET).....
- 09-959 - Accompagnement à la création d'entreprises par la Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat de la Manche .....
- 09-960 - Déploiement des messageries sécurisées en santé pour l'Association pour le  
déploiement des outils communicants de Basse-Normandie (ADOC BN).....
- 09-961 - Accompagnement des créateurs d'entreprises bas-normands – création d'un  
portail internet par la Région Basse-Normandie .....
- 09-962 - Conseil Régional de Basse-Normandie – étude de faisabilité pour une  
couverture numérique du territoire.....
- 09-963 - Centre d'Initiation aux Energie Renouvelables (CIER) – animation d'un espace  
Info-Energie 2009 .....
- 09-964 - Syndicat Intercommunal d'Energies du Calvados (SDEC) – Conseil en Energie  
Partagé (CEP) 2008-2010 .....
- 09-965 - Communauté de Communes du Val-de-Seulles – surcoût HQE groupe scolaire  
à Audrieu.....

- 09-966 - Communauté de Communes Evrecy Orne-Odon – construction Haute Qualité Environnementale d’un gymnase .....
- 09-967 - Ville de Caen – Bâtiment à énergie positive sur le site de la Colline aux Oiseaux.....
- 09-968 - Syndicat Mixte Caen Métropole – animation d’un COT (Contrat d’Objectif Territorial) 2008-2010.....
- 09-969 - Association Pays d’Ouche Développement – animation d’un COT (Contrat d’Objectif Territorial) 2008-2010 .....
- 09-970 - Association Pays d’Auge Expansion – animation et mise en œuvre du label « Pays d’art et d’Histoire » (PAH) .....

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-971 - Aides aux entreprises .....
- 09-972 - Stratégie de l’innovation et de la compétitivité – soutien aux pôles et filières.....
- 09-973 - Bassins en difficulté – soutien à l’activité de boutique de gestion de l’Association SYGMA ENERGIE 50.....
- 09-974 - Modernisation sectorielle – soutien à l’animation du pôle de compétitivité MOV’EO.....
- 09-975 - Association Départementale APAJH du Calvados – soutien exceptionnel au fonctionnement de l’association .....
- 09-976 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets ».....
- 09-977 - Structuration du champ « Financement de l’Association Basse-Normandie Active (BNA) » .....
- 09-978 - Aide au démarrage pour la coopérative d’activités et d’emplois (CAE) CREA COOP 14 (CAEN 14).....
- 09-979 - Soutien exceptionnel aux associations caritatives.....

#### EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-980 - Aide à l’emploi.....
- 09-981 - « Aide au reclassement ».....
- 09-982 - Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) – Chantier EPR Cherbourg.....

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09-983 - Politique territoriale – Conventions de programmation 2008-2010 – investissement .....
- 09-984 - Maillage du territoire.....

#### TRANSPORTS FERROVIAIRES

- 09-985 - Matériel ferroviaire – mise en accessibilité des Autorails Grande Capacité.....

- 09-986 - Etude pour le réaménagement des abords de la halte ferroviaire de Moulton-Argences.....
- 09-987 - Réaménagement du nouvel espace gare de la halte ferroviaire de Bretteville-Norrey.....
- 09-988 - Opération ferroviaire inscrite au contrat de projets Etat-Région – Etude d’avant-projet de modernisation de la voie ferrée entre Mézidon et Alençon.....

#### DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

- 09-989 - Participation au 3<sup>ème</sup> Forum National du Très Haut Débit.....
- 09-990 - Labellisation « Zone Numérique Multiservices ».....
- 09-991 - Subvention pour l’organisation d’une manifestation nationale à Hérouville-Saint-Clair par un lieu d’accès public à Internet bas-normand.....
- 09-992 - Renouvellement du partenariat avec l’Echangeur de Basse-Normandie.....

#### EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 09-993 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés.....
- 09-994 - Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés.....
- 09-995 - Fonds commun du service hébergement.....
- 09-996 - Enseignement supérieur.....
- 09-997 - Enseignement supérieur – CPER 2007-2013 dossier de reconstruction de la faculté de médecine/création d’un pôle de formations de santé.....

#### FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

- 09-998 - Formations sanitaires et sociales.....

#### ENVIRONNEMENT

- 09-999 - Stratégie de la Région pour la Biodiversité – Réserves Naturelles Régionales.....
- 09-1000 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 09-1001 - Lutter contre les changements climatiques – Energie Renouvelables.....
- 09-1002 - Lutter contre les changements climatiques.....

#### FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

- 09-1003 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.....
- 09-1004 - Apprentissage.....
- 09-1005 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi.....
- 09-1006 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Formation tout au long

de la vie .....

09-1007 - Formation professionnelle continue – fonctionnement – Dépenses spécifiques FSE.....

09-1008 - Emploi et formation dans les entreprises et les associations – Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes .....

09-1009 - Emploi et formation dans les entreprises et les associations « Aide au reclassement » « formation des actifs et des salariés ».....

09-1010 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation – un emploi ».....

09-1011 - Emploi et formation dans les entreprises et les associations – Maison de l'Emploi et de la Formation .....

09-1012 - Marchés de la Formation Professionnelle .....

## CULTURE

09-1013 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....

09-1014 - Contribution au rayonnement de la Région.....

09-1015 - Animation des territoires .....

09-1016 - Valorisation et sauvegarde du patrimoine – investissement .....

09-1017 - Développement des réseaux des partenariats avec les professionnels de la culture.....

## COOPERATION DECENTRALISEE

09-1018 - Coopération décentralisée et le développement numérique du territoire .....

## DROITS DE L'HOMME

09-1019 - Droits de l'Homme.....

## JEUNESSE ET SPORTS

09-1020 - Aide aux mouvements sportifs – événements sportifs.....

09-1021 - Vie associative .....

09-1022 - Politique jeunesse.....

## INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL

09-1023 - Publications .....

## RENOVATION URBAINE

09-1024 - Rénovation urbaine .....

## LOGEMENT

09-1025 - Ville de Caen – étude pré-opérationnelle « OPAH logements indignes » .....

## POLITIQUE DE LA VILLE

09-1026 - Appel à projets « Réinventons la ville » - édition 2006 – dérogation .....

## SANTE ET TERRITOIRES

09-1027 - Actions en faveur des personnes handicapées.....

09-1028 - Soutien aux actions de solidarités .....

## AGRICULTURE

09-1029 - Politiques de qualité CPER - fonctionnement.....

09-1030 - Qualité et valorisation des productions CPER - investissement - investissements nécessaires à une démarche qualité.....

09-1031 - Installation et emploi agricole hors CPER – fonctionnement.....

09-1032 - Installation CPER - fonctionnement .....

09-1033 - Appui aux filières - filières végétales CPER – investissement.....

09-1034 - Appui aux filières - filières animales CPER – investissement.....

09-1035 - Filière équine hors CPER – fonctionnement.....

09-1036 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER – fonctionnement .....

09-1037 - Programme de Maîtrise des Pollutions d’Origine Agricole (PMPOA).....

09-1038 - Plan de Modernisation des Bâtiments d’Elevage (PMBE) .....

## PECHE ET CULTURES MARINES

09-1039 - Filière pêche CPER - investissements à bord des navires de pêche.....

09-1040 - Filière pêche CPER - investissement - installation des jeunes pêcheurs .....

09-1041 - Filière cultures marines hors CPER - investissement – investissements productifs dans l’aquaculture .....

09-1042 - Ex-FRIP.....

## TOURISME

09-1043 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....

09-1044 - Qualité dans le tourisme.....

## BATIMENTS REGIONAUX

09-1045 - Bâtiments Régionaux .....

## PATRIMOINE

09-1046 - Délégation de service public relative au cinéma Arromanche 360.....

09-1047 - Signature d’une promesse de vente d’un terrain en vue de la réalisation du Pôle

d' Art Contemporain .....

#### PERSONNEL DE LA REGION

09-1048 - Formation du personnel et des élus .....

#### AFFAIRES JURIDIQUES

09-1049 - Autorisation d'ester en justice – désignation d'un avocat.....

09-1050 - Autorisation d'ester en justice – Société NORMANDY MENUISERIE .....

09-1051 - Autorisation d'ester en justice – Société PANTASHOP .....

09-1052 - Autorisation d'ester en justice – Mme CERBONNEY SCOTT .....

#### FINANCES

09-1053 - Etude sur le renouvellement du système d'information financier.....

#### PROMOTION DE LA REGION

09-1054 - Soutien aux manifestations culturelles.....

09-1055 - Soutien aux manifestations sportives .....

09-1056 - Soutien aux actions de solidarité.....

09-1057 - Soutien aux opérations d'animation locale .....

09-1058 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

#### MANDATS SPECIAUX

09-1059 - Exercice des mandats spéciaux .....

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-951**

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 1 190 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 12 792 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats ;

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 7 483 866 € votée pour 2010, les dossiers suivants :

- . 45 489 € au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales,

- . 119 208 € au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats,

- . 118 254 € au titre du soutien aux allocations doctorales,

- . 164 635 € au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique,

- . 715 000 € au titre du soutien à la recherche privée,

- . 39 657 € au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

**→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- \* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 12 792 € au Centre de Lutte contre le cancer François Baclesse, pour l'acquisition d'un équipement dans le cadre du projet AGRICAN,

**→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- \* au titre du cofinancement de projets européens et collaborations internationales

- 40 800 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour une allocation postdoctorale au GRECAN, dans le cadre du projet MIRACLE,

- 4 689 € aux organismes gestionnaires présentés en annexe 1, au titre de la revalorisation des allocations doctorales financées dans le cadre des projets européens INTERREG,

- \* au titre du cofinancement de projets nationaux et partenariats

- 119 208 € au Centre de Lutte contre le cancer François Baclesse, pour le fonctionnement du projet AGRICAN,

- \* au titre du soutien aux allocations doctorales

- 14 360 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le cofinancement de l'allocation doctorale de Melle Annelise LETOURNEUR,

- 103 894 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'allocation doctorale financée à 100 % de Melle Raphaële BALU,



\* au titre du soutien à la diffusion de la culture scientifique

- 114 000 € à Relais d'sciences, pour la mise en place de l'exposition Odyssées, la conception du cycle culturel 2011-2013 et la construction de la programmation 2011,

- 48 560 € à Relais d'sciences, pour l'organisation régionale de la Fête de la science,

- 2 075 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'organisation de trois colloques, conformément à l'annexe 2,

\* au titre du soutien à la recherche privée

- 115 000 € à 2 entreprises, pour leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 3, tableau a,

- 600 000 € à la MIRIADE, au titre des ImpulsionsConseils 2010,

\* au titre du soutien aux projets collaboratifs d'innovation

- 39 657 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet Florénie, conformément à l'annexe 3, tableau b ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à :

- solliciter un financement des fonds structurels FEDER 2007-2013, pour l'acquisition d'un équipement IRM destiné à l'Institut de Pathologie du Cheval de Goustranville,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-952**

**sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation – Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 » de 5 587 500 € votée en 2008 et diminuée pour 2010, les dossiers suivants :

- 751 € pour le projet R25\_p3,
- 128 571 € pour le projet R25\_p8,
- 2 253 € pour le projet R25\_p10,
- 71 326 € pour le projet R25-p11,
- 80 000 € pour le projet R25\_p12 ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les aides suivantes :

- 3 004 € aux organismes gestionnaires présentés dans le tableau joint en annexe, au titre de la revalorisation des allocations doctorales,

- 128 571 € à l'Association Relais d'sciences, pour ses actions en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, au titre du projet R25\_p8,

- 71 326 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le complément de financement de la thèse de Serge PERATO, au titre du projet R25\_p11,

- 80 000 € à l'ENSICAEN, pour le financement des contrats de travail du CNRT Matériaux, au titre du projet R25\_p12 ;

• d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-953**

**sur les affaires européennes et les relations internationales**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 2 contre (MM. PINEL, DÉNIER), Mme BIHEL de prenant pas part au vote,

- de renouveler l'adhésion de la Région à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) et à la Commission Arc Atlantique ;

- d'affecter :

- sur l'AE de type MO « Europe Actions Diverses » de 1 038 900 € votée pour 2010, les montants suivants :

- . 9 800 € pour le dossier « Réseaux Information Européenne »,
- . 19 542 € pour le dossier « Réseaux Européens de Région »,
- . 5 165 € pour le dossier « Mobilité des jeunes –subventions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 22 965 € réparti comme suit :

- 9 800 € au CREAN, pour son activité 2010 Europe Direct,

- 8 000 € à la Fondation Confucius, pour l'accueil de l'exposition sur le confucianisme,

- 2 165 € au Lycée « Sainte Marie » de Caen, pour sa participation à la session nationale du Parlement Européen des Jeunes,

- 3 000 € au Centre Social Culturel Courteille à Alençon, pour l'envoi de 3 jeunes en Service Volontaire Européen,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier du Lycée Sainte Marie de Caen ;

- d'autoriser :

→ la prise en charge aux frais réels :

- . des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des personnes suivantes, extérieures à la Région, faisant partie de la délégation qui s'est rendue à Copenhague du 8 au 10 décembre 2009 :

Alain GRUENAI, Vice-Président en charge de la Communication et du Développement Durable à Caen-la-Mer,

Benoit ARRIVE, Vice-Président à la Communauté Urbaine de Cherbourg,

Yves GORMEZANO, Directeur Général des Services à la Communauté Urbaine d'Alençon,

Anne HEBERT, Présidente de la Communauté de Communes Sèves et Taute,

Frédéric LEVEILLE, Vice-Président en charge du Développement Durable à la Communauté de Communes d'Argentan,

Eugène-Loïc ERMESSENT, Président du Parc Naturel Régional Normandie-Maine,

Thierry PINOT, Maire de l'Aigle, Pays d'Ouche ;

→ le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-954**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au plan d’actions 2009 du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (apTES)**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 246 049 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 246 049 € à l'Association du pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées (apTES), pour son plan d'actions 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-955**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – animation 2009-2010 de l'Association Polymers Technologies**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 53 852,64 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 53 852,64 € à l'Association Polymers Technologies, pour son animation 2009-2010 ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-956**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien à l'Association Normandie AéroEspace (NAE)**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 168 395,92 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, à l'Association Normandie AéroEspace (NAE), les subventions suivantes :

- 123 951,52 € pour l'opération collective ACAMAS,

- 44 444,40 € pour son programme de communication 2009 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-957**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au plan d’actions 2009-2011 de l’Association Régionale de l’Industrie Automobile (ARIA) de Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de proroger de 24 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2011, le délai de réalisation du programme d'animation de la filière automobile de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA) de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement correspondant, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-958**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie (CRECET)**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, Mme CAUCHY ne prenant pas part au vote,

- de prendre acte des modifications apportées ci-après, au plan de financement de la subvention globale FEDER de 77 964,99 € accordée par délibération n° 09-434 du 19 juin 2009, au Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse-Normandie (CRECET), pour l'informatisation et la numérisation de collections muséographiques ; le montant total de l'opération et le montant FEDER restant inchangés :

DEPENSES TTC(€)		RESSOURCES (€)		
Matériel et équipement	114 485,91	<b>FEDER</b>	<b>77 964,99</b>	<b>28,22 %</b>
Promotion et Communication	7 451,08	Etat DRAC	21 000,00	7,60 %
Déplacement	4 138,23	Région	50 000,00	18,10 %
Frais de personnel	150 184,14	Fonds propres	127 294,37	46,08 %
<b>TOTAL</b>	<b>276 259,36</b>	<b>TOTAL</b>	<b>276 259,36</b>	<b>100%</b>

- de proroger de 2 mois, soit jusqu'au 28 février 2010, le délai de réalisation de cette opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement correspondant, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-959**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement à la création d’entreprises par la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de la Manche**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.4.2. » d'un montant de 100 829 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 100 829 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche, pour l'action 2009 « Installation à son compte » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-960**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – déploiement des messageries sécurisées en santé pour l'Association pour le déploiement des outils communicants de Basse-Normandie (ADOC BN)**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de proroger de 4 mois, soit jusqu'au 30 avril 2010, le délai de réalisation de l'action « Déploiement des outils communicants » de l'Association pour le Déploiement des Outils Communicants de Basse-Normandie (ADOC BN) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement correspondant, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-961**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – accompagnement des créateurs d’entreprises bas-normands – création d’un portail internet par la Région Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DIGARD, LEFRANC),

- d'allouer à la Région Basse-Normandie, un montant FEDER de 97 550,06 € pour la réalisation d'un site internet sur la création-reprise-transmission d'entreprises (sous-mesure 1.4.2.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-962**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conseil Régional de Basse-Normandie – étude de faisabilité pour une couverture numérique du territoire**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'allouer à la Région Basse-Normandie, un montant FEDER de 90 235 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une couverture numérique de son territoire (mesure 2.2.) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-963**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Centre d’Initiation aux Energies Renouvelables (CIER) – animation d’un Espace Info-Energie 2009**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. PINEL, DÉNIER,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.2. » d'un montant de 13 642,64 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 13 642,64 € au Centre d'Initiation aux Energies Remouvelables, pour l'animation d'un Espace-Info Energie 2009 ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-964**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Intercommunal d’Energies du Calvados (SDEC) – Conseil en Energie Partagé (CEP) 2008-2010**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 57 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 57 500 € au Syndicat Intercommunal d'Energies du Cávados (SDEC), pour l'animation d'un Conseil en Energie Partagé (CEP) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-965**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes du Val de Seulles – surcoût HQE groupe scolaire à Audrieu**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 8 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 74 433,82 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 74 433,82 € à la Communauté de Communes du Val de Sèulles, pour le financement du surcoût Haute Qualité Environnementale du groupe scolaire à Audrieu (Calvados) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-966**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Communauté de Communes Evrecy Orne-Odon – construction Haute Qualité Environnementale d'un gymnase**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 8 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale investissement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 46 760,21 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 46 760,21 € à la Communauté de Communes Evrecy OrneOdon, pour le financement du surcoût Haute Qualité Environnementale du gymnase de Fontaine-Etoupefour (Calvados) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-967**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Ville de Caen – bâtiment à énergie positive sur le site de la Colline aux Oiseaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 8 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 29 233,16 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 29 233,16 € à la Ville de Caen, pour la construction d'un bâtiment à énergie positive sur le site de la Colline aux Oiseaux ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-968**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte Caen Métropole - animation d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) 2008-2010**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 37 958,70 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 37 958,70 € au Syndicat Mixte Caen Métropole, pour l'animation d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) 2008-2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-969**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Ouche Développement – animation d’un COT (Contrat d’Objectif Territorial) 2008-2010**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 39 709,77 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 39 709,77 € à l'Association Pays d'Ouche Développement, pour l'animation d'un COT (Contrat d'Objectif Territorial) 2008-2010 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-970**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Pays d’Auge Expansion – animation et mise en œuvre du label « Pays d’Art et d’Histoire » (PAH)**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 3 000 000 € votée pour 2010, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 53 437,13 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 53 437,13 € à l'Association Pays d'Auge Expansion, pour ses actions liées à l'animation et à la mise en œuvre du label « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-971**

**sur le développement économique : aides aux entreprises**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 9 716 726 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 780 000 € pour le soutien à l'investissement industriel ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la mesure exceptionnelle en faveur des entreprises en difficulté face à la crise, les aides suivantes :

- 80 000 € en subvention, à la SARL STUDIO ROUGÈREAU à Bernières-sur-Mer (Calvados),

- 500 000 € en prêt à taux nul, à la Société PRESTO ENGINEERING EUROPE, sous réserve de la production de l'attestation d'inscription au Répertoire National des Entreprises mentionnant le numéro SIRET de l'établissement bas-normand,

- 200 000 € en prêt à taux nul, à la SARL GS COMPOST à Maisoncelles Pelvey (Calvados) ;

- d'accorder un différé de 7 mois, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2010, pour le remboursement d'une annuité d'avance remboursable à la Société TARMAK FILMS, conformément à l'annexe 1 ;

- de maintenir le bénéfice de l'acompte de 35 000 € de la subvention de 70 000 € attribuée par délibération n° 06-802 du 16 octobre 2006 à la SAS GRANDIS à Saint-Pair-sur-Mer (Manche), au titre du soutien à une opération exceptionnelle ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 2, 2 bis et 2 ter ;

- d'accorder un report d'échéance, soit jusqu'au 31 décembre 2010, concernant le programme « Accompagnement vers la Performance » pour lequel une subvention de 25 000 € a été accordée à l'Association Qualité Management par délibération n° 08-663 du 19 septembre 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention relative à l'opération collective « Accompagnement vers la Performance », joint en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-972**

**sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité –  
soutien aux pôles et filières**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie de l'innovation et de la compétitivité » de 4 200 000 € votée en 2008, un dossier « Soutien aux pôles et filières » d'un montant de 258 227 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 213 227 € à l'ISPA Entreprises, pour le soutien au projet COMPOLIGNE, pour la participation à un salon de promotion et la structuration de la filière bois-polymère sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012, soit 44,71 % du budget prévisionnel,

- 45 000 € à l'Association Filière Nautique Normande (F2N), pour le soutien au plan d'actions de la F2N pour 2010, soit 27,90 % du budget prévisionnel ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- en l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au prorata ;

- de proroger de 24 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2011, le délai de réalisation des actions de soutien à l'animation de la filière en 2009, pour lesquelles l'ARIA a bénéficié par délibération n° 09-609 du 25 septembre 2009, d'une aide de 71 840,97 € ;

- de maintenir le bénéfice de l'acompte de 108 000 € sur la subvention de 120 000 € attribuée par délibération n° 09-112 du 20 mars 2009 à l'Association du pôle de compétitivité « Transactions Electroniques Sécurisées », pour le soutien à l'animation du pôle ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants et conventions correspondants, joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-973**

**sur le développement économique : bassins en difficulté – soutien à l'activité de boutique de gestion de l'Association SYGMA ENERGIE 50**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 4 680 000 € votée pour 2010, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 60 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 60 000 € à l'Association SYGMA ENERGIE 50, pour le soutien dans sa mission d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets en création ou reprise d'activité sur le Cotentin ; cette subvention sera versée sur trois années selon le calendrier suivant :

- 30 000 € en 2009
- 20 000 € en 2010
- 10 000 € en 2011,

Les versements prévus en 2010 et 2011 seront conditionnés au maintien de 3 postes de conseillers en création d'entreprise représentant 2,6 équivalents temps plein, ainsi qu'à l'apport d'un cofinancement local supplémentaire pour l'activité « boutique de gestion » à partir de 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-974**

**sur le développement économique : modernisation sectorielle – soutien à l’animation du pôle de compétitivité MOV’EO**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 4 680 000 € votée pour 2010, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 160 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 160 000 € à l'Association MOV'EO, pour le soutien aux activités du pôle de compétitivité MOV'EO pour l'année 2010, soit 9,78 % du budget prévisionnel ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- en l'absence de clause conventionnelle, dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieure à la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera calculée au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-975**

**sur l'économie sociale et solidaire : Association Départementale APAJH du Calvados –  
soutien exceptionnel au fonctionnement de l'association**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 150 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 150 000 € à l'Association Départementale APAJH du Calvados, pour le soutien au fonctionnement de l'association afin de l'aider à passer le cap difficile de 2010 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-976**

**sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de rejeter la candidature portée conjointement par l'Association ARDES et Madame Sophie DESCHAMPS ;

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée pour 2009, un dossier « appel à projets : Ensemble, nos idées deviennent projets » d'un montant de 7 500 € ;

- d'attribuer à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), conformément au règlement de l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets », sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'accompagnement du projet présenté dans le tableau joint en annexe, une subvention maximale de 7 500 €, à due concurrence de la réalisation de la mission et des dépenses éligibles ;

- de prendre en compte, pour cette subvention, les conditions et/ou vigilances indiquées dans le tableau joint en annexe ;

- d'annuler l'aide régionale et de demander le remboursement de ce qui aura pu être versé, dans le cas où il apparaît –a posteriori- que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention ;

- d'accorder un délai de deux mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-977**

**sur l'économie sociale et solidaire : structuration du champ « Financement de l'Association Basse-Normandie Active (BNA) »**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée pour 2009, un dossier d'un montant de 80 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 80 000 € à l'Association Basse-Normandie Active, pour son action 2010 en Basse-Normandie, en faveur des projets collectifs insérants (présentation au comité des engagements), hors projets comptabilisés dans le cadre de la convention financière régionale ciblant prioritairement les associations de filière, des pôles de compétitivité et des pôles de compétence ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : de réajuster, au prorata du nombre de projets traités, le montant de la subvention à verser si le nombre de projets collectifs insérants effectivement accompagnés est inférieur au nombre prévisionnel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-978**

**sur l'économie sociale et solidaire : aide au démarrage pour la coopérative d'activités et d'emplois (CAE) CREA COOP 14 (CAEN- 14)**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-613 du 25 septembre 2009, en annulant les règles de versement de la subvention maximale de 80 000 € attribuée à la Société Coopérative à Responsabilité Limitée CREA COOP 14 et de les remplacer par les suivantes, sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui sont inscrites dans la convention de mise en application, signée le 15 octobre 2009 :

- **1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 décembre 2010** à la notification de la convention de mise en application signée le 15 octobre 2009, un versement de 40 000 € a été effectué le 29 octobre 2009 (participation à terme à un financement des charges sans excédent),

- **30 juin 2011** (régularisation exercice 2009/2010) au vu du budget 2009-2010 réalisé, daté et signé par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise (si le budget est excédentaire : sur la base d'un budget équilibré par rapport aux charges, détermination, le cas échéant, du trop versé qui constituera un report dont le montant sera pris en compte dans le versement de l'acompte de la part de la subvention liée au deuxième exercice),

- **1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011**, en parallèle à la régularisation de la part de la subvention liée au premier exercice, un deuxième versement d'un montant maximal de 40 000 € (participation à terme à un financement des charges sans excédent, le cas échéant, diminué du montant reporté),

- **30 juin 2012** et au vu du budget 2011 réalisé, daté et signé par le comptable ou l'expert-comptable de l'entreprise (si le budget est excédentaire : sur la base d'un budget équilibré par rapport aux charges, demande, le cas échéant, de remboursement du trop versé) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-979**

**sur l'économie sociale et solidaire : soutien exceptionnel aux associations caritatives**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 50 000 €, pour un soutien exceptionnel aux associations caritatives connaissant des difficultés graves, du fait d'une forte augmentation du public accueilli, d'une part, et d'une forte diminution des subventions publiques et dons, d'autre part ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-980**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 3 contre (MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS),

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 3 030 000 € voté en 2009, un dossier d'un montant de 366 880 € dont 3 880 € au titre de l'aide adulte-relais pour l'Association « Un stade pour tous » à Cherbourg-Octeville,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée pour 2009, un dossier d'un montant de 6 011 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins »,

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 2 963 967 € voté pour 2010, un dossier d'un montant de 215 280 € dont 23 280 € au titre de l'aide adulte-relais aux structures ou collectivités suivantes : « Unir la Ville » à Caen, « Accueil et Promotion des Etrangers » à Alençon, « Centre socioculturel Paul Gauguin » à Alençon et la Mairie d'Alençon,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 80 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 3 677 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer :

\* sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 555 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1,

- une somme prévisionnelle de 27 160 € au titre de l'aide à l'emploi des « Adultes Relais » (l'aide étant réactualisée chaque année au 1<sup>er</sup> juillet), conformément à l'annexe 2,

\* sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 9 688 € au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins », conformément à l'annexe 1 ;

- de déroger :

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe 1 ;

- de modifier la délibération n° 08-664 du 19 septembre 2008 comme suit :

- le bénéfice du solde de 5 500 € de l'aide « Emploi Tremplin » accordée au « Réseau des Maisons des Jeunes et de la Culture » (RMJC), est transféré à l'Association « l'Escale »,

- la dénomination sociale de l'Union Sportive Pont l'Evêque Basket, bénéficiaire d'une aide « Emploi Tremplin » de 48 000 € devient: Pont l'Evêque Pays d'Auge Basket ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-981**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement »**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 1 300 €, pour le programme « Aide au reclassement » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide du reclassement », une subvention de 1 300 € à l'Association des ex salariés de Moulinex ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-982**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) – Chantier EPR - Cherbourg**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre acte de l'engagement de la Région dans les travaux et les instances de préfiguration de l'EDEC en vue de la signature de l'accord-cadre début 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-983**

**sur l'aménagement du territoire : politique territoriale - conventions de programmation  
2008-2010 - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations - CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 44 907 € au titre de la convention de programmation du « Pays de Caen Métropole »,
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions au maître d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-984**

**sur le maillage du territoire**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat de « pôle intercommunal » de la Communauté de communes du Domfrontais ;

- d'annuler les subventions de 69 000 € et 56 000 € attribuées par délibération n° 07-337 du 11 mai 2007, à la Communauté de communes du Domfrontais, d'une part, pour « l'aménagement d'un site d'astronomie sur la commune de Céaucé » et d'autre part, pour « la création d'un musée Charles Léandre et d'un espace bibliothèque sur la commune de Champsecret » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution des opérations suivantes pour lesquelles des subventions ont été attribuées par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, dans le cadre du « Contrat de Pôle intercommunal » de Pontorson :

- 16 000 € pour l'installation de RIS,
- 37 750 € pour la valorisation du patrimoine ;

- de déroger aux dispositions de la délibération n° 07-453 du 6 juillet 2007 concernant la date limite du 31 décembre 2010, pour la transmission des demandes de versement au titre des opérations « maillage » pour permettre ainsi l'application du règlement général des subventions régionales de réalisation des travaux dans les 4 ans, pour les opérations suivantes :

\* dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de Cerisy-la-Salle

- l'aménagement du bourg pour lequel a été accordée par délibération n° 07-109 du 2 mars 2007, une subvention de 20 100 €,

\* dans le cadre du Contrat Pôle Intercommunal de la Communauté de communes de Cambremer

- la création d'une zone artisanale à Bonnebosq, pour laquelle a été accordée par délibération n° 07-576 du 21 septembre 2007, une subvention de 112 400 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-985**

**sur les transports ferroviaires : matériel ferroviaire - mise en accessibilité des Autorails Grande Capacité**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures et matériel » de 177 400 000 € votée en 2009, un dossier « Acquisition de matériel ferroviaire TER » d'un montant de 1 276 646 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 276 646 € à la SNCF, pour le financement de la mise en accessibilité de 23 Autorails Grande Capacité bas-normands ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention de financement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-986**

**sur les transports ferroviaires : étude pour le réaménagement des abords de la halte ferroviaire de Moulton-Argences**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO,  
LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » d'un montant de 2 250 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 2 250 € à la Commune de Moulton, au titre de l'étude pour le réaménagement des abords de la halte ferroviaire de Moulton-Argences ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de financement correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-987**

**sur les transports ferroviaires : réaménagement du nouvel espace gare de la halte ferroviaire de Bretteville-Norrey**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 4 000 000 € votée en 2009, un dossier « Rénovation des gares » d'un montant de 27 133,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 27 133,50 € à la SNCF, pour le réaménagement de l'espace gare de Bretteville-Norrey, en complément de la subvention de 130 213 € accordée par délibération n° 07-842 du 14 décembre 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention correspondante, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-988**

**sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au contrat de projets Etat-Région - étude d'avant-projet de modernisation de la voie ferrée entre Mézidon et Alençon**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un dossier « Régénération Surdon-Alençon » d'un montant de 240 849 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 240 849 € à Réseau Ferré de France, pour la participation de la Région au financement de l'étude projet de modernisation de la voie ferrée entre Mézidon et Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante avec l'Etat et RFF, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-989**

**sur le Développement Numérique du Territoire : participation au 3<sup>ème</sup> Forum National du Très Haut Débit**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € à l'Association « Réseau IDEAL », dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Forum National du Très Haut Débit » qui se déroulera à Caen les 14 et 15 janvier 2010,

- 2 000 € à la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), dans le cadre du Café Carrefour organisé le 14 janvier 2010 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-990**

**sur le Développement Numérique du Territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservices »**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- de déclarer le projet déposé par la Communauté de Communes du Pays de l'Aigle éligible dans le cadre de l'appel à projet régional « Zones Numériques Multiservices » pour les zones structurantes ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention maximale de 15 000 € pour le financement de l'étude d'ingénierie qui permettra de constituer le dossier de labellisation du projet en phase 2, sur un coût éligible maximum de 37 500 € avec un taux d'intervention de 40 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-991**

**sur le Développement Numérique du Territoire : subvention pour l'organisation d'une manifestation nationale à Hérouville-Saint-Clair par un lieu d'accès public à Internet bas-normand**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association Club Microtel Caen-Hérouville, pour l'organisation de la manifestation nationale 2010 intitulée « Congrès national Microtel Multimédia » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-992**

**sur le Développement Numérique du Territoire : renouvellement du partenariat avec l'Echangeur de Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 140 000 € à l'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional, au titre de son fonctionnement 2010 (montant subventionnable de 536 609 €) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour le Développement de l'Echangeur Régional, la convention pluriannuelle jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-993**

**sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement  
des lycées et établissements assimilés publics et privés**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer :

**\* sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

*au titre des équipements des lycées publics*

- 7 subventions d'un montant total de 89 575,20 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1,

- 1 subvention d'un montant de 1 675,35 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 2,

**\* sur le chapitre 932 du Budget de la Région**

*au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés*

- 51 subventions pour un montant total de 4 568 024 €, conformément à l'annexe 3,

*au titre des dépenses de rémunérations de personnels techniques des établissements privés*

- 51 subventions pour un montant total de 997 717 € conformément à l'annexe 4 ;

*au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat*

- 6 subventions d'un montant total de 27 002,82 €, pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 5. La subvention destinée au Lycée « Augustin Fresnel » à Caen sera versée en une seule fois au regard du caractère d'urgence de l'opération ;

- d'arrêter, pour les établissements mentionnés à l'annexe 6 et pour l'année 2010, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves et aux commensaux, ainsi que les tarifs d'hébergement, conformément aux propositions figurant dans ladite annexe ;

- de modifier au titre des équipements des lycées publics la délibération n° 09-634 du 25 septembre 2009, concernant la désaffectation à l'EPLEFPA d'ALENCON-SEES, de deux véhicules, comme suit : «- Renault 19 immatriculé 1646 RW 61 et non Renault 19 immatriculé 1646 RX 61, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 3 avril 2009 et non le 25 novembre 2008 » ;

- d'autoriser :

*\* au titre des équipements des lycées publics*

- le Lycée « de Sauxmarais » à Tournaville (Manche), conformément à l'annexe 7, à utiliser les reliquats des subventions accordées en les réaffectant pour un montant de 11 237,47 € en investissement à l'acquisition de matériels pédagogiques dans l'atelier « génie chimique »,

- le Lycée « Guibray » à Falaise (Calvados) :

. à utiliser la subvention d'investissement de 6 700 € accordée par délibération n° 03-483 du 11 juillet 2003 pour l'acquisition d'équipements informatiques pour la discipline « Mathématiques-Sciences physiques » d'un CAP rénové, en le réaffectant en fonctionnement à la nouvelle formation de CAP « CSI option agroalimentaire » prévue à la rentrée 2010,

. à utiliser le reliquat de la subvention de 3 982 € accordée par délibération n° 09-244 du 24 avril 2009 pour le renouvellement du mobilier scolaire et d'hébergement, soit 1 221,06 €, en le réaffectant à l'acquisition d'une autolaveuse,

- le Lycée « Marcel Mézen » à Alençon (Orne) à utiliser une partie de la subvention d'investissement de 18 000 € accordée par délibération n° 09-353 du 29 mai 2009 pour l'achat de matériel destiné à la lingerie, soit 12 808,89 €, en le réaffectant en fonctionnement pour financer les frais liés à l'externalisation temporaire de la blanchisserie de l'établissement, la lingère, en retraite en 2010, n'étant pas remplacée. Une étude est actuellement en cours pour mutualiser ce service entre tous les établissements de la ville d'Alençon,

- l'EREA « Yvonne Guégan » à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), conformément à l'annexe 8, à utiliser les reliquats des subventions accordées en les réaffectant pour un montant de 11 099,64 € en investissement au renouvellement du mobilier de l'internat,

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-994**

**sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer au titre du fonds social régional, sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 9 subventions d'un montant total de 9 794,65 € conformément à l'annexe 1 ;

• de compléter le règlement relatif à la politique d'aide à la mobilité internationale en fixant à 2 mois après le retour, le délai d'envoi des comptes-rendus de stage ;

• de modifier la délibération n° 07-728 du 9 novembre 2007 comme suit : la subvention de 1 500 € accordée au lycée « Charles Tellier » de Condé-sur-Noireau pour la participation aux Rencontres Goncourt n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, le solde, soit 600 € est réaffecté au financement du transport des lycéens au Mémorial de Caen le 24 novembre 2009 ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention conclue entre le Mémorial de Caen et la Région Basse-Normandie, joint en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-995**

**sur le fonds commun du service hébergement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 1 subvention d'un montant de 1 974,00 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-996**

**sur l'enseignement supérieur**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE «Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 819 000 € votée pour 2010, les dossiers suivants :

- . 2 500 € au titre de l'aide à la mobilité internationale,
- . 1 000 € au titre du soutien aux manifestations,

- sur l'AP de type APSUB « 5EHCPER » de 1 722 500 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 12 400 € au titre de l'aide à l'acquisition d'équipements ;

• d'attribuer les aides suivantes :

**\* sur le chapitre 932 du Budget de la Région :**

*au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe*

- 2 500 € à l'Ecole Supérieure d'Arts et Médias de Caen, gérée par la Communauté d'agglomération de Caen la Mer,

*au titre du soutien aux manifestations*

- 1 000 € à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale/IRTS (ARRFIS/IRTS) pour l'organisation de journées interrégionales pour le déploiement des recommandations de pratiques professionnelles en lien avec la démarche d'évaluation interne,

**\* sur le chapitre 902 du Budget de la Région :**

- 12 400 € à INTECHMER/CNAM pour l'acquisition d'équipements pédagogiques et scientifiques ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-997**

**sur l'enseignement supérieur : CPER 2007-2013 – dossier de reconstruction de la faculté de médecine/création d'un pôle de formations de santé**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « 5ECP – CPER 2007-2013 Enseignement supérieur » de 34 216 000 € votée en 2008, un dossier « CP5E1111SI - reconstruction de l'UFR de médecine : pôle formation santé » d'un montant de 16 000 000 €, dans le cadre de la procédure pour compte de tiers ;

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, une subvention de 732 599,28 € à l'Etat, au titre de la participation régionale, pour l'opération « reconstruction de l'UFR de médecine : pôle formation santé » ;

- d'émettre, dans le cadre de la procédure pour compte de tiers, un titre de recettes de 732 599,28 € au chapitre 4582004 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-998**

**sur les formations sanitaires et sociales**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant global de 150 289,62 € dont 37 825 € pour les bourses sociales et 112 464,62 € pour les bourses paramédicales, conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2. Ces bourses seront versées en une seule fois en janvier 2010,

- les bourses d'études aux étudiants et élèves ayant fait un recours pour un montant global de 15 122 €, conformément à l'annexe3,

- un montant total de 19 198 512 € au titre d'un 1<sup>er</sup> acompte des subventions de fonctionnement qui seront versées mensuellement aux instituts de formation sanitaire et sociale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, conformément à l'annexe 4, dans l'attente de la fixation définitive de la subvention accordée, pour l'année 2010 ;

- de modifier les annexes aux délibérations n° 09-639 du 25 septembre 2009, n° 09-761 du 23 octobre 2009 et n° 09-879 du 20 novembre 2009 :

- en modifiant le montant des bourses pour les élèves mentionnés dans le tableau figurant à l'annexe 5a ;

- en supprimant le nom des étudiants repris dans le tableau figurant à l'annexe 5b, pour un montant de bourses à reverser ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-999**

**sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de créer la Réserve Naturelle Régionale géologique de Normandie-Maine sur la commune de Saint-Hilaire-la-Gérard (Orne) ;

- d'en approuver les limites, la durée de classement, les modalités de gestion et les mesures de protection détaillées dans l'annexe 1, sur la base de l'étude scientifique présentée en annexe 2 ;

- d'affecter sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 35 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 23 000 € au Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, pour la réalisation des actions prévues par la déclinaison 2010 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2009-2011,

- 12 000 € au Groupe d'Etude des Invertébrés Armoicains, pour la réalisation des actions prévues par la déclinaison 2010 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2008-2010 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2010 entre la Région Basse-Normandie et le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, jointe en annexe 3,

- la convention 2010 entre la Région Basse-Normandie et le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1000**

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 556 254,90 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau - hors CPER » de 720 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 6 758,22 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 60 896 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources en eau – hors CPER » de 50 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 3 426 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

**\* sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 14 748 € à la Communauté de Communes du Val de Saire (Manche), pour le diagnostic des cours d'eau du bassin versant de la Saire et des rus côtiers du Nord Est Cotentin, pour un montant subventionnable de 49 160 €,

- 540 000 € à la Commune de Granville (Manche), pour des travaux de lutte contre les inondations, pour un montant subventionnable de 2 700 000 €,

- 1 506,90 € à l'Association de la Maison de la Rivière et du Paysage (CPIE des collines normandes), pour l'acquisition d'une mallette pédagogique sur le cycle de l'eau, pour un montant subventionnable de 5 023 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 292 € aux bénéficiaires du remboursement, pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant subventionnable de 7 562,82 €, conformément au tableau joint en annexe 1,

- 1 359,30 € à la Commune de Sainte-Honorine-du-Fay (Calvados), pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour sa salle polyvalente, pour un montant subventionnable de 4 531 €,

- 5 106,92 € à la Commune de Fervaches (Manche), pour la construction d'un traitement de finition pour sa station d'épuration, pour un montant subventionnable de 17 023,09 €,

**\* sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

☐ à la Communauté de Communes du Val de Saire

- 8 925 € pour un poste de technicien de rivière à 0,85 ETP sur la Sinope en 2010, pour un montant subventionnable de 29 750 €,

☐ à l'Association Le Bassin du Couesnon

- 2 400 € pour des études dans le cadre du SAGE Couesnon en 2010, pour un montant subventionnable de 120 000 €,

- 1 419 € pour des actions de communication dans le cadre du SAGE Couesnon en 2010, pour un montant subventionnable de 23 650 €,

- 2 940 € pour l'animation du SAGE Couesnon en 2010, pour un montant subventionnable de 49 000 €,

☐ à IFREMER PORT-EN-BESSIN

- 45 212 € pour le RHLN 2010, pour un montant subventionnable de 439 524 €,

au titre de la politique de l'eau hors CPER

- 1 500 € à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour l'édition d'un guide « Pêche et tourisme » 2010, pour un montant subventionnable de 6 496,67 €,

- 1 926 € à l'Association GINKGO BILOBA (Orne), pour un projet d'incitation à préserver la ressource en eau, pour un montant subventionnable de 6 420 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Communauté de Communes du Val de Saire pour diagnostic des cours d'eau du bassin versant de la Saire et des rus côtiers du Nord Est Cotentin,

- Commune de Granville pour des travaux de lutte contre les inondations,

- Association de la Maison de la Rivière et du Paysage (CPIE des collines normandes) pour l'acquisition d'une mallette pédagogique sur le cycle de l'eau,

- Commune de Sainte-Honorine-du-Fay, pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour la salle polyvalente,

- Commune de Fervaches pour la construction d'un traitement de finition pour la station d'épuration,

- Association GINKGO BILOBA, pour un projet d'incitation à la préservation des ressources en eau ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- . sur proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de transférer à la Commune de Criqueboeuf (Calvados), la subvention de 73 800 € initialement accordée par délibération n°06-994 du 10 novembre 2006, au SIVOM du Canton de Honfleur, pour la construction d'une station d'épuration, en la ramenant à 70 383,06 €, un montant de 3 416,94 € ayant déjà été versé le 30 juillet 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec l'IFREMER, pour la mise en œuvre du réseau hydrologique littoral normand en 2010, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1001**

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 22 100 000 € votée en 2008, un dossier « Energies renouvelables » d'un montant de 703 813 €,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 32 500 € dont :

. 10 000 € pour le dossier « Economies d'énergie »,  
 . 22 500 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*\* sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

**□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »**

#### Bois-énergie

- 2 493 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour l'opération (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2010-1),

#### Photovoltaïque Pro

- 37 220 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans une exploitation agricole, un bureau et deux entreprises,

#### Géothermie

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation de pompes à chaleur dans des habitations principales,

#### Dispositif chèque

- 662 100 € aux 767 bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2010-01),

*\* sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

- 10 000 € au Rectorat de Caen DAFCO/CAFOC à Caen, pour l'organisation de deux forums en 2010 et 2011 (14,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 68 226 €),

- 22 500 € à la FD CUMA 61, pour l'animation de la filière bois bocager – 2010 (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 75 000 €) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1002**

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 17 460 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre du dossier « Volet Territorial », une subvention de 17 460 € à la Chambre d'Agriculture de l'Orne, pour l'animation de la filière bois bocager 2006-2007 (20 % de la dépense subventionnable s'élevant à 87 300 € HT) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1003**

**sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 120 400 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 1 300 € pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la VAE, une subvention globale de 1 300 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1004**

**sur l'apprentissage**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 35 200 000 € votée pour 2010, un montant de 107 105 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 107 105 € réparti comme suit :

- 58 300 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre du programme de mobilité européenne Léonardo « Movil'app » (axe 6 du COM),

- 14 805 € aux organismes gestionnaires des CFA, pour le financement des budgets participatifs (axe 2 du COM), conformément à l'annexe jointe,

- 34 000 € à l'organisme gestionnaire du CIFA TP Saint Paterne, pour la mise en œuvre de la seconde phase du dispositif de formation individualisé du CIFA TP (axe 5 du COM) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1005**

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée pour 2010, les dossiers suivants :

- 541 023 € au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices,
- 161 350 € au titre de la mise en œuvre des plateaux techniques,
- 6 200 000 € au titre de la gestion des crédits de fonctionnement 2010,
- 2 008 500 € au titre des services associés aux formations professionnelles financées par la Région,
- 16 540 € au titre des formations qualifiantes,
- 11 300 000 € au titre de la rémunération des stagiaires ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

\* au titre des formations préparatoires :

- 541 023 € à divers organismes de formation, conformément à l'annexe 1,
- 161 350 € à la Direction Régionale de l'AFPA de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre des plateaux techniques,
- 6 200 000 € à l'ASP, pour la gestion des crédits de fonctionnement 2010,

\* au titre des services associés aux formations professionnelles financées par la Région

- 2 008 500 € à la Direction Régionale de l'AFPA de Basse-Normandie,

\* au titre des formations qualifiantes

- 16 540 € à la Société ACCA SAS,

\* au titre de la rémunération des stagiaires

- 1 000 000 € à la Direction Régionale de l'AFPA de Basse-Normandie,
- 10 300 000 € à l'ASP ;

• de déroger de façon exceptionnelle, au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1006**

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 4 740 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant global de 566 752 €, dont :

- 464 100 € pour le programme de Formation Générale
- 19 520 € pour le programme « Financements individuels »,
- 83 132 € pour le programme « Sport et animations sociale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

\* au titre du programme de Formation Générale

- 464 100 € au CNAM Basse-Normandie,

\* au titre du programme « financements individuels »

- 19 520 €, conformément à l'annexe 1,

\* au titre du programme « sport et animation sociale »

- 83 132 €, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- de modifier la délibération n° 09-772 du 23 octobre 2009, conformément à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1007**

**sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de programmer l'intervention du FSE sur les opérations suivantes à hauteur de :
  - 2 291 105,49 € sur les bons de commande 2009 des marchés pluriannuels 2008 et 2009 relevant du programme Chèque Formation, correspondant aux bons de commande pour lesquels la réalisation des actions de formation commence en 2009, conformément à l'annexe 1,
  - 826 004 € sur les bons de commande 2009 des marchés pluriannuels 2009 relevant du Programme de Formation de Base, correspondant aux bons de commande pour lesquels la réalisation des actions de formation commence en 2009, conformément à l'annexe 2,
  - 15 217 € sur le dispositif Microprojets ;
- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 15 217 € pour les microprojets associatifs ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du dispositif Microprojets associatifs, une subvention de 15 217 €, représentant 67,12 % du coût du projet établi à 22 671 €, à l'Association H-COM, pour la création d'une télévision hospitalière de proximité, avec un plafonnement de la prise en charge des frais de déplacements, conformément à l'annexe 3 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les structures porteuses de microprojets FSE, entre la date de dépôt de la demande de subvention FSE et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1008**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 3 contre (MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS),

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 4 576,60 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 4 576,60 € dont :

- 1 940 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,

- 2 636,60 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1009**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 197 782 €, pour le programme « Formation des actifs » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Formation des actifs », les subventions suivantes :

- 45 735 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie « Ecole des Managers »,

- 132 300 € à l'AFPA,

- 7 500 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados,

- 12 247 € au CCAS d'Hérouville-Saint-Clair ;

- de prendre en compte le nouveau programme de formation ci-après, pour lequel l'entreprise ARVIN MERITOR LVS FRANCE a bénéficié d'une subvention de 29 426 € par délibération n° 09-468 du 19 juin 2009 :

- le CQPM NEM PSPA avec module électronique pour 11 personnes,

- le CQPM PSPA pour 24 personnes ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1010**

**sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation – un emploi »**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée pour 2010, un dossier d'un montant global de 79 752,50 € dont :

- 68 915 € pour les financements des opérations individuelles,

- 10 837,50 € pour le financement de deux parcours individuels supplémentaires ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 68 915 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,

- 3 874,50 € au GRETA du Calvados, pour le financement d'un parcours supplémentaire,

- 6 963 € à FORGET FORMATION, pour le financement d'un parcours supplémentaire ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites aux annexes 2 et 3, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- de programmer l'intervention du FSE à hauteur de 17 437,50 € sur l'action de formation « Ouvriers polyvalents des travaux publics » réalisée par FORGET FORMATION, dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi (mesure 2.2.1.) » (50 % maximum de la subvention de 34 875 €) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1011**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Maison de l'Emploi et de la Formation**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 072 300 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 51 336 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 51 336 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Cotentin, au titre de ses actions 2010 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1012**

**sur les marchés de la formation professionnelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, FORAFO, Mmes LAFAY, LEMAUX, M. THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 80 153 500 € votée pour 2010, les dossiers suivants :

- . 120 723,88 € au titre du Programme « Une formation, un emploi »,
- . 63 579 434,10 € au titre du Programme « Chèque formation »,

- sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 4 740 000 € votée pour 2010, les dossiers suivants :

- . 472 300,14 € au titre du Programme « Métiers de la mer et des cultures marines »,
- . 1 475 520 € au titre du Programme « Formation générale » ;

- d'approuver le montant des crédits FSE, dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 8 801 227,25 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes » ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 1 et 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1013**

**sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 1 703 500 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles », un montant total de subventions de 1 703 500 € réparti conformément à l'annexe jointe;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1014**

**sur la culture : contribution au rayonnement de la Région**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Joël STEIN et Bernard LEGE une convention relative aux modalités d'organisation de l'exposition « La réalité contradictoire d'un artiste » consacrée à Joël STEIN qui se déroulera à l'Abbaye-aux-Dames, du 11 février au 4 avril 2010, et de cession à la Région des droits d'exploitation dont les auteurs sont titulaires, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1015**

**sur la culture : animation des territoires**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 1 500 € pour le dossier « Animation des territoires » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 1 500 € à l'Association La Mancha à Omonville-la-Petite, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1016**

**sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 5 924 381 € voée pour 2010, un montant de 32 500 € pour le dossier « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » en faveur de la ville de Caen, une subvention de 32 500 €, conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir, pour l'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- \* sur proposition du service technique de contrôle,

- \* ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- \* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1017**

**sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 852 029 € votée pour 2010, un montant de 96 100 € pour le dossier « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 96 100 €, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le Contrat d'Objectifs et de Moyens (2010-2011-2012) du relais culturel régional de la Ville d'Argentan et le cas échéant, à apporter tous les compléments utiles, dans les limites du projet adopté par la Région et sous réserve de la contractualisation autour du projet entre la collectivité bénéficiaire et la structure d'appui ainsi que la convention financière annuelle, pour l'exercice 2010, de ce même relais, conformément aux annexes 2 et 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1018**

**sur la coopération décentralisée et le développement numérique du territoire**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 598 330 € pour 2010, un dossier d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée :

- un montant global de subventions de 50 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- 20 000 € au FOGAR (Forum Global d'Association des Régions) au titre de la cotisation de la Région pour l'année 2010 ;

- de prendre en charge aux frais réels :

- les déplacements, l'hébergement et la restauration ainsi que l'interprétariat, à l'occasion du déplacement de Mme GUICHET-LEBAILLY en Macédoine en janvier 2010,

- la restauration des 3 techniciens de DCH (Digital Club House - Macédoine), de leur interprète ainsi que des deux agents de la Région les accueillant en Basse-Normandie du 17 au 20 novembre 2009,

- les déplacements, l'hébergement et la restauration de MM. Jérôme LAMACHE et André PERRAMANT, lors de leur déplacement en République de Macédoine du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2009,

- les déplacements, l'hébergement et la restauration de MM. Mohamed GELLUCI, Mathieu VESQUES et de Mme Caroline JUQUIN ainsi que ceux du traducteur local et des agents de la Région pouvant les accompagner lors de leur déplacement en Macédoine, du 18 au 22 janvier 2010,

- la restauration pendant la période d'accueil des animateurs macédoniens en Basse-Normandie ainsi que ceux des agents de la Région pouvant les accompagner dans le courant du mois de février 2010 ;

- de régler :

- la facture CEFODE de 1 200 € correspondant à l'intervention de Monsieur PIGAULT, dans le cadre des Assises de la Coopération Décentralisée qui se sont tenues le 21 octobre 2009 à Caen,

- la cotisation de la Région au FOGAR (Forum Global d'Associations de Régions) pour l'année 2010, soit 20 000 €

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les frais de M. PIGAULT, pour l'accueil des macédoniens en Basse-Normandie et le déplacement des bas-normands en République de Macédoine ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1019**

**sur les droits de l'homme**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 390 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 8 505 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 8 505 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier du Comité de Caen du Mouvement de la Paix ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1020**

**sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif – évènements sportifs**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien aux évènements sportifs » de 490 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 149 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux évènements sportifs, un montant total de subventions de 149 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1021**

**sur la jeunesse et les sports : vie associative**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, une subvention de 1 600 € au COLLECTIFSMACC, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1022**

**sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, une subvention de 1 000 € à l'Association Sportive et Culturelle du Lycée Agricole de Coutances - A.S.C.L.A.C., conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1023**

**sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : publications**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Patrimoine et inventaire culturel » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « Publications » d'un montant de 30 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des Publications, les subventions suivantes :

- 19 000 € à la Communauté de communes de Cambremar,

- 11 000 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1024**

**sur la rénovation urbaine**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-870 du 14 décembre 2007 comme suit :

- d'attribuer 236 611 € à la Ville de Caen, pour l'opération de résidentialisation des immeubles « Arc-en-Ciel » et « La Colombe » situés à la Grâce de Dieu, représentant 36,5 % de la dépense éligible sur un coût global de **600 000 € HT**(au lieu de 775 000 € HT) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1025**

**sur le logement : Ville de Caen - étude pré-opérationnelle « OPAH logements indignes »**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Opération de développement local » de 200 000 € votée pour 2010, un dossier d'un montant de 7 810 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 7 810 € à la Ville de Caen, pour une étude pré-opérationnelle « OPAH logements indignes » sur un montant total estimé de 52 065 € HT représentant 15 % de la dépense éligible ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles, notamment les conventions d'application.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1026**

**sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la Ville » - Edition 2006 -  
dérogation**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil  
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- de déroger aux dispositions figurant dans la convention financière relative à la création d'un PIMMS à Hérouville-Saint-Clair par l'Association « Unir la Ville » et d'autoriser le versement du solde, soit 3 000 € de la subvention de 6 000 € attribuée par délibération n° 06-667 du 7 juillet 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1027**

**sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer pour un montant de 10 016,03 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 579,16 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'ensemble de ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1028**

**sur le soutien aux actions de solidarités**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et Solidarités », la subvention suivante :

BENEFICIAIRE	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
<b>ASSOCIATION SOS AMITIE</b> BP 282 14014 CAEN Cedex 4	Financement de la 14 <sup>ème</sup> journée nationale de prévention du suicide de 2010, le 4 février 2010 en 2 actions, une destinée au jeune public sur le temps scolaire et l'autre destinée au grand public	250 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
 et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1029**

**sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modifiant l'article 4 de la convention n° 2008-AGRI-68 relative au Syndicat de défense et de promotion du Boeuf traditionnel Normand - Emergence de SIQO - démarche de reconnaissance en AOC (délibération n° 08-615 du 11 juillet 2008), joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1030**

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions CPER - investissements des agriculteurs nécessaires à une démarche qualité**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver le 3<sup>ème</sup> appel à projets « investissements nécessaires à une démarche qualité » (mesure 121 C5 du FEADER), conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1031**

**sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 160 000 € votée pour 2010, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 7 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 7 500 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, répartis conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : les aides sont versées en une seule fois après signature d'une convention entre la Région et le bénéficiaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1032**

**sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation - CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation » d'un montant de 25 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

→ *au titre des contrats de parrainage*

- 31 607,32 € pour les aides aux contrats de parrainage figurant dans le tableau joint en annexe 1, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle de 336 633,60 € accordée en 2009, à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

→ *au titre du programme régional de l'installation, conformément à l'annexe 2*

- 25 000 € à l'Association de Préfiguration de Terre de Liens Normandie, pour son programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 85 539 € TTC, conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour le dossier relevant du programme régional de l'installation :

- les aides sont accordées sur la base des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 2,

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1033**

**sur l'agriculture : appui aux filières CPER - investissement - filières végétales**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières - CPER » de 1 351 000 € votée en 2008, un dossier « AP - Appui aux filières - CPER » d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC), pour l'achat et l'installation de divers matériels et équipements destinés à son activité de recherche - expérimentation cidricole, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 205 368,65 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1034**

**sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières animales - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières CPER » de 1 351 000 € votée en 2008, un dossier « AP Appui aux filières » d'un montant de 26 611,99 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 26 611,99 €, aux 5 bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe, pour les dossiers d'investissements sanitaires et d'amélioration des conditions de travail en filière porcine ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées pour le ou le(s) fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1035**

**sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention n° 2008-AGRI-98 relative au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie - Pôle de compétitivité équine (délibération n° 08-828 du 17 octobre 2008) joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1036**

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -  
fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 460 000 € votée pour 2010, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 27 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 27 000 € à l'Organisme de Sélection en Race, sur la base d'une dépense prévisionnelle TTC fixée à 54 000 €, pour le projet du développement du logiciel SIMUNOR ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1037**

**sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier :

- la date prévue d'achèvement de travaux (au 31/12/2010) pour les dossiers mentionnés en annexe 1 ;

- les délibérations mentionnées en annexe 2, afin de prendre en compte le changement de statut juridique des exploitations bénéficiaires d'une subvention ;

- d'annuler les subventions ou parts de subventions restant à verser pour les bénéficiaires dont la liste figure en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1038**

**sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer par l'intermédiaire de l'ASP (Agence de Services et de Paiement), à divers bénéficiaires, pour un montant total de 88 688,33 €, les 32 aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe de 960 000 € précédemment accordée à l'ASP pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, au titre de l'année 2009 ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 09-928 du 20 novembre 2009, pour prendre en compte les changements de montants d'aides et de montants éligibles, pour les dossiers figurant en annexe 2 ;

- d'annuler les subventions suivantes attribuées par délibération n° 09-928 du 20 novembre 2009 :

- 2 100 € à M. PARIS Guéric à Courtomer (61),
- 2 400 € à la CUMA DES DEUX VALLEES à Neuville-sur-Touques (61) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1039**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissements à bord des navires de pêche**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements à bord des navires de pêche » d'un montant de 4 670,30 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, les subventions suivantes :

- 1 736,25 € à M. Daniel LEJOLIVET - Navire « JADE II », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 23 150 €,

- 2 221,55 € à M. Sébastien CAUCHON - Navire « L'ESLEDIR », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 29 620,70 €,

- 712,50 € à M. Nicolas LEHOT - Navire « DOLMEN II », soit 7,5 % d'une dépense prévisionnelle de 9 500 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1040**

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissement - installation des jeunes pêcheurs**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « AP Installation des jeunes pêcheurs » d'un montant de 8 737,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, une subvention de 8 737,50 € à M. Nicolas LEHOT, acquéreur du navire « DOLMEN II », soit 3,75 % d'une dépense prévisionnelle de 233 000 € HT ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1041**

**sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines hors CPER - investissement - investissements productifs dans l'aquaculture**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Cultures marines hors CPER » de 320 000 € votée pour 2010, un dossier « AP- Investissement productifs dans l'aquaculture » d'un montant de 26 556,60 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements productifs dans l'aquaculture, pour un montant total de 26 556,60 €, les subventions suivantes :

- 10 470 € à M. Guy POURTIER (Trévières – 14), soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 69 800 € HT, pour l'acquisition d'une calibreuse à huîtres,

- 3 594,60 € à M. Cyrille RENAULT (Saint Côme de Fresne – 14), soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 23 964 € HT, pour l'acquisition d'un crible à huîtres et d'un convoyeur ostréicole,

- 5 877 € à M. Pascal LAMBERT (Bricqueville-sur-Mer – 50), soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 39 180 € HT, pour l'achat d'un cueilleur de moules, d'une clippeuse, d'une laveuse et d'une calibreuse,

- 6 615 € à M. Eric TAILLEPIED (Isigny-sur-Mer – 14), soit 15 % d'une dépense prévisionnelle de 44 100 € HT, pour l'aménagement d'un atelier conchylicole, l'achat d'un convoyeur ostréicole, d'une ensacheuse peseuse ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Eric TARDIEU

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1042**

**sur la pêche et les cultures marines : ex-FRIP**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'annuler la délibération n° 07-563 du 21 septembre 2007, celle-ci n'ayant pas été appliquée par un avenant pour le dossier de M. SAITER ;

- de reporter l'échéance 2009 d'un montant de 9 022,39 € due par M. Sébastien SAITER pour son navire « LA PERSEVERANCE » en 2014 ;

- de modifier :

- l'article 8 de la convention du 7 février 2001, signée initialement entre le CEBANOR et M. Sébastien SAITER, par un avenant précisant le nouvel échéancier de remboursement comme suit :

<b>Propriétaire</b>	<b>M. Sébastien SAITER 100 %</b>
<b>07/02/2009</b>	<b>0 €</b>
07/02/2010	9 022,39 €
07/02/2011	9 022,39 €
07/02/2012	9 022,39 €
07/02/2013	9 022,31 €
<b>07/02/2014</b>	<b>9 022,39 €</b>

- l'article 9 de la convention du 5 mars 2004, signée initialement entre le CEBANOR, Monsieur Jean-Luc BLAIE et ARCOPORT, par un avenant précisant que M. Jean-Luc BLAIE est devenu propriétaire unique à 100 % du navire « PERE DANIEL » et que le remboursement de l'aide se fera sur la période à courir de la façon suivante :

<b>Propriétaire</b>	<b>M. Jean-Luc BLAIE 100 %</b>
05/12/2010	5 083,34 €
05/12/2011	5 083,34 €
05/12/2012	5 083,34 €
05/12/2013	5 083,34 €
05/12/2014	5 083,34 €
05/12/2015	5 083,28 €

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants correspondants joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1043**

**sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 922 500 € votée pour 2010, un montant global de 1 767 977,29 € dont :

- . 20 797,29 € pour le dossier « FACIT »,
- . 156 000 € pour le dossier « Réseaux » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 20 797,29 € au titre du FACIT conformément à l'amexe jointe ;

- 100 000 € à la FRPAT pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2010 sur la base d'une dépense subventionnable de 305 000 €,

- 56 000 € à la FROTSI pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2010 sur la base d'une dépense subventionnable de 115 700 € ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1044**

**sur le tourisme : qualité dans le tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme – CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 65 863,23 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 365 400 € votée pour 2010, un montant de 11 150 € pour le dossier « Tourisme Social »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme – CPER » de 1 000 000 € votée en 2008, un montant global de 189 735 € dont :

- . 55 735 € pour le dossier « Projets Interrégionaux »,

- . 134 000 € pour le dossier « Normandie Qualité Tourisme » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

- \* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

*Au titre de Tourisme & Handicap*

- 65 863,23 € conformément à l'annexe jointe ;

- \* sur le chapitre 939 du Budget de la région

- 11 150 € à l'UNAT de Basse-Normandie pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 14 700 €,

- 55 735 € à l'Association « Les Chemins du Mont Saint Michel » pour la mise en œuvre du programme d'actions 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 138 835 €,

- 134 000 € à la CRCI de Basse-Normandie pour la mise en œuvre de l'opération « Normandie Qualité Tourisme » 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 387 420 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 5 mai 2009 pour la Communauté de Communes du Pays Mélois,

- 17 octobre 2009 pour la SARL Lehodey – Vani Bois ;

- de modifier la délibération n°09-829 du 23 octobre 2009 comme suit :

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2010 la convention n° 2005 A 58 relative à la subvention de 97 706,15 € et non 55 161,32 € accordée à l'Association Vacances Tourisme Familles par délibération n° 05-850 du 21 novembre 2005, pour la seconde tranche des travaux de rénovation du Village Vacances « Le Sénéquet » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

*pour les dossiers d'investissement*

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1045**

**sur les Bâtiments Régionaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

**au titre des lycées publics**

- d'affecter sur l'AP Maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 154 400 000 € votée et modifiée en 2009, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1046**

**sur le patrimoine : délégation de service public relative au cinéma Arromanches 360**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 1 abstention (Mme LEFRANCOIS),

- de prolonger d'une année, au titre de l'intérêt général, dans le cadre de la continuité du service public, la délégation de service public concernant l'exploitation du cinéma 360 confiée par voie d'affermage à la SAEM Arromanches 360, soit jusqu'au 31 janvier 2011, ce délai permettant de faire un point sur le mode de gestion du service et l'opportunité de continuer à le déléguer ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1047**

**sur le patrimoine : signature d'une promesse de vente d'un terrain en vue de la réalisation du Pôle d'Art Contemporain**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SEM Normandie Aménagement, une promesse de vente réalisée selon les conditions énumérées ci-après :

- Elle est consentie pour une durée expirant le 15 juillet 2011 à 16 H.
- Le transfert de propriété est reporté au jour de la constatation de la vente en la forme authentique.
- La vente a lieu moyennant le prix de 100 000 €.
- Il n'est stipulé aucune somme due à titre de clause pénale.
- La réalisation de la promesse de vente sera effective dès que les 2 clauses suspensives suivantes seront levées et au plus tard à la date du 30 juin 2011 :
  - \* d'une part la désignation par la Région du lauréat du concours d'architecture,
  - \* d'autre part la transmission par Normandie Aménagement des études suivantes : les diagnostics plomb et structures sur les bâtiments, l'état du sous-sol sur le terrain d'emprise de 3ha, le niveau de pollution des sols, la recherche d'engins pyrotechniques.

La date du 30 juin 2011 étant susceptible d'être repoussée en tant que de besoin.

- La Région prend le bien en l'état disposant de tous les éléments d'information utiles.
  - Autres frais à supporter par la Région : frais, droits, émoluments liés aux actes ; frais de viabilisation et de raccordement aux réseaux de distribution (eau, électricité, assainissement...) et toutes taxes afférentes ; toute assurance de responsabilité et de dommage ; toute disposition de sécurité pour interdire l'accès au site durant les phases d'études et de réalisation du projet.
  - Autre obligation pour Normandie Aménagement : réaliser les travaux de desserte et voirie permettant d'accéder à l'immeuble vendu, au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1048**

**sur le personnel de la Région : formation du personnel et des élus**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de contractualiser avec la Région Haute-Normandie, chef de file de l'opération pour l'ensemble des partenaires français et britanniques, afin de permettre la mise en oeuvre d'un dispositif de formation « Interlangues 3 », dans le cadre d'Interreg IV A ;
- d'engager les frais sur les crédits correspondants aux chapitres 930 et 933 du Budget 2010 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1049**

**sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - désignation d'un avocat**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désigner Maître David GORAND, avocat au barreau de Coutances, spécialiste en droit public, pour défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre du recours en annulation déposé par M. Frédéric LEBASLE, Pêcheur artisan ;

- d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre de ce recours,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1050**

**sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - Société NORMANDY  
MENUISERIE**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par la Société NORMANDY MENUISERIE,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1051**

**sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - Société PANTASHOP**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par la Société PANTASHOP,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1052**

**sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - Mme CERBONNEY SCOTT**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Mme Zoé CERBONNEY SCOTT,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1053**

**sur les finances : étude sur le renouvellement du système d'information financier**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver l'adhésion de la Région Basse-Normandie, au groupement de commandes d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le renouvellement du système d'information financier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention constitutive, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1054**

**sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 306 500 € réparti comme suit :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Association Danse Hip Hop Normandie	Organisation d'une compétition nationale de Danse Hip Hop le 30 janvier 2010 à la MJC du Chemin Vert à Caen	500 €
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	136 <sup>ème</sup> édition du Carnaval de Granville du 12 au 16 février 2010	6 000 €
Association Normandie Mémoire	Faire face aux dépenses de fonctionnement liées aux actions de Normandie Mémoire pour l'année 2010	300 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1055**

**sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, un montant total de subventions de 2 300 € réparti comme suit :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Comité Départemental Handisport de l'Orne	Organisation d'une journée handisport le mercredi 13 janvier 2010 à la Ferté-Macé	1 000 €
Lions Club Falaise	Opération courir et marcher contre le cancer le dimanche 25 avril 2010	1 300 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1056**

**sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, un montant total de subventions de 1 500 € réparti comme suit :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Association des Anciens Combattants et mobilisés de Carrouges (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Ouistrehamaise de Mémoire 39-45	Organisation d'expositions itinérantes sur le devoir de mémoire en 2010	500 €
Association Ordina'coeurs pour l'Afrique	projet ordina'coeurs pour l'Afrique	500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION  
de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1057**

**sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Subvention</b>
Association Normande de Véhicules d'époque	13 <sup>ème</sup> concentration Internationale de Ford T les 25, 26 et 27 juin 2010 à Touques (14)	1 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1058**

**sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Subvention</b>
Association des élèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	Organisation du Gala ENSICAEN le 23 janvier 2010 au Centre des Congrès à Caen	1 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 09-1059**

**sur l'exercice des mandats spéciaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 18 DECEMBRE 2009**

Réunie le vendredi 18 décembre 2009, à partir de 14 H 15, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,  
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, PAUL, LOWY, CAUCHY, BIHEL,  
LEFRANCOIS, M. PINEL,

Sont excusés :

Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DÉNIER, DIGARD,  
FORAFO, LEFRANC, Mmes LAFAY, LEMAUX, MM. SOUBIEN, THOURY,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin  
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR